

**COMPTE RENDU DE LA 48<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 9 avril 2019**

Le 9 avril 2019 sur convocation régulière du Maire en date du 3 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur MUNNIER Jean-Paul, Maire. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les conseillers présents sont : MM MUNNIER Jean-Paul, JACQUEMAIN Sylvie, LAZAAL Zahia, DALON Olivier, DAMIS Nadia (à partir de 19h), GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, GAUTHIER Pascal, DESLOGES Annette, DUBAIL Rolande, BESANÇON Colette, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, DE MELO Claudine, GLEJZER Annie, QUAIN Aline, NOUNA Saïd, CUGNEZ Jean-Pierre, GIRARD Fabienne, GRILLON Robert, MENNECIER Serge

Les conseillers excusés sont :

DAMIS Nadia (jusqu'à son arrivée à 19h)  
 COUR Françoise  
 SOMMER Denis  
 DA CUNHA Sylvie  
 HAFIS Christophe  
 CANKAYA Ergin  
 DUFFIELD Elodie  
 M. DRIANO Christian

pouvoir à LAZAAL Zahia  
 pouvoir à GAUTHIER Pascal  
 pouvoir à MUNNIER Jean-Paul  
 pouvoir à BERTHON Gérard

pouvoir à DALON Olivier

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur NOUNA Saïd est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

**I. Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2019**

Monsieur le Maire :

- Demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 19 mars 2019.

Vote : Unanimité

## **II. Taux d'imposition 2019**

Monsieur GAUTHIER :

- Rappelle la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique pour l'année **2019**.
- Propose de fixer le taux des trois taxes directes locales 2019 comme suit :
  - o Taxe d'habitation : 15.26 %
  - o Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28.80 %
  - o Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 50.38 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2019, le produit prévisionnel des trois taxes est fixé à 2 272 656 €.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande quelle est l'augmentation imposée par l'Etat ?

Monsieur GAUTHIER :

- C'est une augmentation de l'ordre de 2,2% cette année.

Vote : Unanimité

## **III. Reprise par anticipation des résultats de l'année 2018**

Monsieur GAUTHIER :

- Propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 afin de les inscrire au budget primitif 2019.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

### **Résultat de fonctionnement**

Excédent de fonctionnement 2018	622 064.07 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2017	139 606.25 €

**Résultat à affecter** **761 670.32 €**

### **Résultat d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement 2018 (déficit) D001	- 240 785.29 €
Solde des restes à réaliser 2018 (déficit)	<u>- 84 610.00 €</u>

**BESOIN DE FINANCEMENT** **325 395.29 €**

### **AFFECTATION DES RESULTATS** **PROPOSEE**

**EN FONCTIONNEMENT R 002** **436 275.03 €**

**EN INVESTISSEMENT R1068** **325 395.29 €**

Cette reprise de résultat est conforme aux comptes du percepteur.

Vote : Unanimité

#### IV. Budget Primitif 2019

Monsieur GAUTHIER :

- Soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif 2019 arrêté comme suit :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u><b>DEPENSES</b></u>	<u><b>RECETTES</b></u>
. Crédits de fonctionnement	5 666 200.00	5 229 924.97
. R 002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)		436 275.03
	<hr/>	<hr/>
Total section de fonctionnement	5 666 200.00	5 666 200.00

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u><b>DEPENSES</b></u>	<u><b>RECETTES</b></u>
. Crédits d'investissement (y compris le C/1068)	1 580 704.71	1 906 100.00
. Reste à réaliser de l'exercice précédent	120 310.00	35 700.00
. D001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	240 785.29	
	<hr/>	<hr/>
Total section d'investissement	1 941 800.00	1 941 800.00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>7 608 000.00</b>	<b>7 608 000.00</b>

Le Budget Primitif étudié est consultable sur le site Internet [www.grand-charmont.com](http://www.grand-charmont.com) avec la note de synthèse présentée en séance.

Monsieur GRILLON :

- Demande ce que représente le coût de la Maison de Santé ?

Monsieur le Maire :

- Répond que deux cellules ne sont pas encore louées. En cette situation, cela coûte à la ville une charge de 10 000 à 12 000 euros par an. C'est pour cette raison qu'un travail est engagé pour louer au plus vite ces espaces.

*19h00 : Arrivée de Madame DAMIS Nadia*

Monsieur le Maire :

- Souligne que c'est une des rares fois que la Ville de Grand-Charmont construit son budget annuel sans grande difficulté et dans des conditions normales. Il ne faut pas se réjouir et maintenir la vigilance quant aux dépenses de fonctionnement. La Ville reste cependant très dépendante des dotations de l'Etat et il reste encore quelques incertitudes comme par exemple la compensation de la perte de la taxe d'habitation pour les communes.

La Ville est dans une situation saine et il faut que cette situation reste pérenne tout en gardant à l'esprit qu'il faut rénover et entretenir le patrimoine vieillissant.

- Remercie les services et notamment le service comptabilité pour le travail réalisé.

Monsieur CUGNEZ :

- Ajoute que les membres de la Commission Finances ont pu avoir réponse à toutes leurs questions lors de la commission du 8 avril.

Vote : Unanimité

## V. Subventions aux associations 2019

Monsieur GAUTHIER :

- Soumet à l'examen de l'assemblée les propositions de subventions pour l'année 2019, pour les associations suivantes :

<b>SUBVENTIONS 2019</b>		
<b>NOMS ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS VERSEES EN 2018</b>	<b>SUBVENTIONS 2019</b>
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	300 €	300 €
Anciens combattants	300 €	300 €
AOE - LES FRANCAS DU DOUBS	175 000 €	195 000 €
Ass. Charmontaise d'Animation Commerciale	500 €	500 €
Association Culturelle de Grand-Charmont	2 200 €	2 000 €
Association Culturelle Loisirs Sports - FSGT (Tir à l'Arc)	1 000 €	500 €
Association Personnel Communal	10 000 €	10 000 €
Caméramen Club Grand-charmont	0 €	500 €
Collège de Sochaux Jouffroy d'Abbans	3 750 €	3 750 €
Comité de jumelage	1 100 €	1 400 €
Conseil Citoyen	3 300 €	2 000 €
Ecole de musique - Harmonie	4 500 €	4 500 €
Ferme d'Animation JAN ROSS	11 500 €	28 270 €
Football club	3 000 €	3 000 €
Frat'Aire	500 €	500 €
KARATE Club	0 €	300 €
Les Grillons-amicale 3ème Age	500 €	500 €
Maison des loisirs du Giboulon	500 €	500 €
Radio Amitié	500 €	525 €
SESAME AUTISME	200 €	200 €
DIVERS		1 100 €
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS Article : 6574</b>		<b>255 645 €</b>
<b>COOPERATIVES</b>	<b>SUBVENTIONS VERSEES EN 2018</b>	<b>SUBVENTIONS 2019</b>
Détail des Coopératives Scolaires (225 €/classe) 2018/2019		
Ecole Elémentaire Bataille - 6 CLASSES/2019	1 350 €	1 350 €
Ecole Elémentaire Jeanney - 10 CLASSES/2019	2 250 €	2 250 €
Ecole Primaire Fort-Lachaux - 5 CLASSES/2019 + 1 en septembre	1 125 €	1 350 €
Ecole Maternelle Bataille - 3 CLASSES/2019	900 €	675 €
Ecole Maternelle Curie - 7 CLASSES/2019	1 350 €	1 575 €
<b>TOTAL COOPERATIVES</b>	<b>6 975 €</b>	<b>7 200 €</b>
<b>TOTAL GENERAL Article 6574</b>	<b>225 775 €</b>	<b>262 845 €</b>

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2019 à l'article 6574.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur CUGNEZ :

- Précise que l'augmentation de 5000 euros à destination des Francas est justifiée par le fait que les subventions de la Caf à cette associations transitent par la Ville.

Monsieur GUILLEMET :

- Remarque que dans le monde associatif de la commune, il n'y a pas suffisamment d'associations à destination des jeunes de la commune à part Les Francas. Il va falloir réfléchir à cette question dans un avenir proche. Il s'agit de se demander si les associations qui perçoivent des subventions depuis une vingtaine d'années en ont encore besoin et si il ne serait pas judicieux de répartir ces subventions en incluant de nouvelles associations tournées vers la jeunesse dans les années à venir.

Madame BESANCON :

- Demande à quoi correspond l'augmentation de la subvention à destination de la ferme du Fort Lachaux ?

Monsieur GAUTHIER :

- Rappelle que la Ville a passé une convention avec la ferme pour mettre à disposition une personne en contrat aidé. La Ville verse donc à l'association l'équivalent du montant des charges salariales pour cette personne.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande quels sont les critères d'attribution pour les écoles ?

Monsieur le Maire :

- Répond que les subventions aux écoles sont versées en fonction du nombre de classes et sur présentation des projets.

Monsieur GRILLON :

- Intervient concernant la ferme d'animation du Fort Lachaux et propose de réaliser un comptage du public qui visite ce lieu et de faire un sondage qui puisse définir s'il s'agit d'un public extérieur à la Commune. Cela permettrait à la Ville de pouvoir demander des subventions en justifiant que l'intérêt de cette ferme est communautaire et attire un public qui vient de toutes les communes alentours.

Monsieur CONTEJEAN :

- Précise qu'il a participé au montage du projet qui a bien été présenté à PMA pour son intérêt communautaire.

- Ce qui a permis de mettre en place cette ferme d'animation est le contact avec tous les publics. Il manque un volet qui n'a pas encore été exploité c'est l'écopastoralisme. Il serait intéressant d'utiliser les troupeaux en les mettant à disposition d'autres collectivités. C'est un objectif qui pourrait être construit à l'échelle communautaire.

Monsieur le Maire :

- Ajoute qu'il faut faire les choses par étape. La ferme est récente et il faut prendre les choses en suivant, cependant l'idée d'un sondage reste intéressante.

Vote :           4 personnes ne participent pas au vote (secrétaires et présidents d'associations)  
                  22 Pour

**VI. Convention entre le Département du Doubs et la commune de Grand-Charmont. Travaux d'aménagement de la RD 390 (rue du stade / route de Bethoncourt)**

Monsieur DALON :

- Expose :

La commission permanente du Conseil Départemental du Doubs a approuvé le 18 mars 2019 les termes de la convention relative aux travaux d'aménagement de la traversée de la commune, le long de la RD 390.

En concertation avec le Service Territorial d'Aménagement de Montbéliard, la commune a élaboré le projet d'aménagement de la rue du stade/route de Bethoncourt dans la continuité en en complémentarité des travaux réalisés par Pays de Montbéliard Agglomération pour la mise en œuvre du Transport à Haut niveau de Service.

Par délibération n° 437 du 30 octobre 2017, le conseil Municipal approuvait à l'unanimité le programme de travaux qui concerne la portion d'aménagement entre les deux arrêts THNS qui consiste en

- La réalisation d'aménagement de sécurité complémentaire à ceux déjà réalisés permettant notamment de sécuriser l'accès à la Maison de la Solidarité et le carrefour avec la rue des Combottes.



- La réalisation et le recalibrage de trottoirs permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la création d'un espace partagé (piétons/Cycles)
- La pose d'un nouveau revêtement en enrobé après renforcement du corps de chaussée.
- La reprise de l'éclairage public.

Le montant de l'aide attribuée par le département est de 250 903 € sur un budget global de 536 000 € HT.

La convention présentée rappelle la nature des travaux programmés, les engagements financiers, les modalités de versement de la subvention et les engagements de chacune des parties en termes d'entretien ultérieur des ouvrages.

- Demande de bien vouloir :
  - o Approuver les clauses de cette convention
  - o D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2019.

Vote : Unanimité

## **VII. Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération (rue de Gascogne)**

Monsieur DALON :

- Expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du THNS et notamment du nouveau carrefour à feux rue de Gascogne, il convient de modifier la signalétique afin de clairement spécifier la limite d'entrée dans la commune ainsi que les limitations de vitesse qui y sont réglementaires.

Suite à une réunion avec le Service Territorial d'Aménagement de Montbéliard (Département du Doubs), les services de PMA et la commune, il est donc proposé de déplacement des panneaux d'entrée dans l'agglomération coté Bethoncourt.

L'objectif est de mettre en cohérence la réglementation avec l'évolution des aménagements urbains sur la Route Départementale n° 136bis, et d'informer les usagers qu'ils pénètrent dans une agglomération et qu'ils sont tenus de respecter les réglementations en vigueur, notamment de limiter leur vitesse à 50km/h.

Suite à la délibération du Conseil Municipal, un arrêté municipal fixera cette nouvelle limite.

- Demande au conseil municipal :
  - o D'approuver le déplacement de ces panneaux
  - o D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal confirmant ces modifications.

Madame CURIE, Directrice Générale des Services :

- Ajoute que c'est une obligation de délibérer avant de prendre l'arrêté correspondant dans ce cas car il s'agit d'une route départementale.

Vote : Unanimité

## **VIII. Information sur les marchés publics – Liste des marchés conclus en 2018**

Monsieur GAUTHIER :

- Informe l'assemblée :

En application de l'article 133 du Code des Marchés publics, il est nécessaire de publier la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

Le conseil municipal est informé, sur la base d'un tableau récapitulatif, de la liste des marchés conclus par la collectivité au cours de l'année 2018, d'un montant supérieur ou égal à 20 000.00 € H.T.

Cette communication est publiée sur le site internet de la ville de Grand-Charmont.

Après lecture du tableau, le conseil municipal PREND ACTE des marchés conclus pour l'année 2018.

## **IX. Questions diverses**

### Monsieur CUGNEZ :

- Fait part des difficultés qu'il rencontre pour l'installation de la fibre dans sa rue.

### Monsieur le Maire :

- Est au courant et souligne que certains secteurs ne sont pas encore bien desservis.

### Monsieur GRILLON :

- Signale qu'il y a des discontinuités dans la signalisation routière rue du stade : il y a un passage limité à 30 km/h puis 50 km/h et à nouveau 30 km/h. Il serait bien de simplifier cette signalisation.
- Demande ce qui est fait pour les habitants qui ont vu leurs maisons se fissurer suite à l'épisode de sécheresse ?

### Madame CURIE, Directrice Générale des Services :

- Répond que la Ville attend l'arrêté de catastrophe naturelle. Cependant, les habitants qui ont subis des préjudices lors de cet épisode de sécheresse peuvent toujours se présenter en mairie pour transmettre leur dossier.

### Monsieur GRILLON :

- Remarque que devant le garage situé rue de Franche Comté, il y a souvent des véhicules mal stationnés.

### Monsieur le Maire :

- Confirme que la police municipale est sensibilisée et intervient à cet endroit en cas d'abus. Il s'agit surtout de rester vigilant à ne pas gêner la circulation.

### Monsieur CONTEJEAN :

- Informe que PMA a adopté le projet de création d'une ferme de spiruline aux Jonchets.

*La séance est levée à 19h50*